



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 6 mai 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente  
Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président  
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absent: Monsieur le maire Régis Labeaume

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 h 01, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2019-0370 Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin propose de retirer de l'ordre du jour les sommaires FN2019-017 et FN2019-018. Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet.

Madame la présidente appelle le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Patrick Paquet et Stevens Mélançon.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3      Contre : 17

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

La proposition de modification de l'ordre du jour est rejetée à la majorité.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0371    Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 avril 2019**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 avril 2019, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la mairesse suppléante sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 avril 2019 et dépôt du procès-verbal**

---

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 avril 2019 et dépose le procès-verbal.

## **Rapport de la mairesse suppléante sur les faits saillants du rapport financier 2018, en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et les villes***

---

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle fait rapport des faits saillants du *Rapport financier 2018*, en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et les villes*. Ce rapport est déposé devant le conseil et sera diffusé sur le territoire de la municipalité.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du rapport financier de la Ville de Québec, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers, le rapport du vérificateur externe et le rapport de la reddition de comptes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;
- Dépôt du *Rapport financier 2018* de la *Communauté métropolitaine de Québec*;
- Dépôt d'un avis de classement d'un bien patrimonial, daté du 11 avril 2019, de la ministre de la Culture et des Communications, informant que le tableau *Saint-Jérôme* de Jacques-Louis David est désormais inscrit au *Registre du patrimoine culturel du Québec*;
- Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2019-256);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean Rousseau, d'un mémoire intitulé : *Tous égaux face à la neige*, mémoire faisant état des recommandations citoyennes visant l'amélioration de la politique de déneigement de la Ville de Québec.

## **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Dominique Salgado du groupe *Capvish*, d'une pétition demandant de modifier la politique de déneigement de la Ville de Québec;
- Dépôt, par monsieur Michel Émond, d'une lettre relative à un dossier d'intervention policière;
- Dépôt, par monsieur Éric Daigle et madame Nathalie Pigeon, d'une lettre dénonçant une situation d'intimidation.

## **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant la diffusion de la première version du rapport *Aréna Jacques-Côté – Diagnostic de la structure* réalisé par *Douglas consultants*.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant la redistribution du surplus de 41.7 millions de dollars cumulés lors de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 par le biais de gels de taxes et par la réalisation de projets d'arrondissement retirés du programme triennal d'immobilisations 2019-2020–2021.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte des avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

### **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**CV-2019-0372** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, relativement à la tenue d'un référendum sur le projet du réseau structurant de transport en commun - RS2019-002 (Ra-2123)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-002. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'administration Labeaume a dévoilé son projet de *Réseau structurant de transport en commun* le 16 mars 2018;

Attendu que ce projet de 3,3 G\$ s'articule principalement autour d'une ligne de tramway de 23 km et de portions de trambus totalisant 17 km;

Attendu que le réseau structurant de transport en commun a été dévoilé quelques mois seulement après que le maire ait mentionné qu'il allait prendre au moins 2 ans pour élaborer un projet pour la ville de Québec;

Attendu qu'en mai 2017, dans le cadre d'une entrevue éditoriale accordée au *Journal de Québec*, le premier magistrat de la Ville de Québec a déclaré à propos du futur projet de transport en commun que « [si] le consensus n'est pas clair dans les sondages, puis si on ne le sent pas, bien on prendra les moyens pour comprendre s'il y en a un »;

Attendu que dans cette même entrevue, Régis Labeaume a ouvert la porte à un référendum sur le système de transport collectif s'il n'obtenait pas au moins 60 % d'appuis;

Attendu que monsieur Régis Labeaume a obtenu 55 % des voix à la mairie lors de l'élection de novembre 2017;

Attendu que le premier sondage (*SOM-Cogeco*) réalisé sur le réseau structurant de transport en commun a révélé que le projet obtenait 56 % d'appui au sein de la population;

Attendu que le consensus de 60 % d'appuis de la population souhaité par le maire de Québec n'a jamais été atteint depuis le dévoilement du projet;

Attendu que les sondages suivants ont plutôt démontré que l'appui au projet s'effrite au sein de la population;

Attendu qu'en 2011, monsieur Régis Labeaume a refusé de tenir un référendum sur le projet d'amphithéâtre puisqu'il avait dévoilé ses intentions en campagne électorale;

Attendu que dans le dossier du *Réseau structurant de transport en commun*, le maire de Québec n'a pas dévoilé ses intentions en campagne électorale et qu'il s'est même positionné contre le tramway;

Attendu que d'autres élus et partis politiques à la Ville de Québec ont par le passé réclamé la tenue d'un référendum sur des projets majeurs;

Attendu que Démocratie Québec et sa chef de l'époque réclamaient notamment en avril 2017 un référendum sur le *Service rapide par bus* (SRB), car ils affirmaient que « (...) avant de s'engager dans un projet de plus d'un milliard, il est impératif de s'assurer que nous avons le bon projet et que l'adhésion de la population est au rendez-vous »;

Attendu que le projet de *Réseau structurant de transport en commun* de l'administration Labeaume est le plus important projet d'infrastructures de l'histoire de la Ville de Québec;

Attendu que l'article 517 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet « qu'à titre consultatif, le conseil d'une municipalité peut soumettre une question qui est de la compétence de celle-ci à l'ensemble

des personnes habiles à voter ou à celles de la partie de son territoire concernée par la question »;

Attendu que selon cet article, « La question doit être formulée à appeler une réponse par oui ou non; elle est définie par une résolution qui, aux fins du présent titre, est réputée faire l'objet du référendum. Le conseil peut décréter qu'un scrutin référendaire doit être tenu sans que ne s'appliquent les dispositions du Chapitre IV »;

Attendu que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet à une municipalité de déclencher un référendum sur un projet qui la concerne;

Attendu que le financement du réseau structurant de transport en commun n'est toujours pas confirmé par les paliers de gouvernement supérieurs;

Attendu que plus d'un an après le dévoilement du projet, de nombreux questionnements demeurent sans réponse quant à la planification et à la réalisation de ce dernier;

Attendu que l'envergure de ce projet nécessite une adhésion populaire considérant ses impacts, ses effets et sa finalité;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que le conseil municipal enclenche, d'ici le 30 novembre 2019, la tenue d'un référendum sur le projet de réseau structurant de transport en commun, lequel s'articule principalement autour du tramway tel qu'annoncé par monsieur le maire Régis Labeaume le 16 mars 2018, afin de s'assurer de l'adhésion de la population.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3    Contre : 17

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

**CV-2019-0373** Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 avril 2019, relatif à l'engagement de la Ville de Québec quant au maintien du ratio de 3,5 heures de glace par jeune, par saison, et à l'annonce de son plan de relocalisation des activités sur glace pour la saison 2019-2020 - **LS2019-158** (Ra-2123)

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel LS2019-158. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés, mais plutôt de poursuivre les démarches en cours et d'utiliser les possibilités qu'offre la *Politique d'attribution des heures de glace* telle qu'amendée le 15 avril 2019.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le 16 février 2019, une poutre du toit de l'aréna Jacques-Côté s'est affaissée en raison de la charge de neige;

Attendu que ce bâtiment municipal est fermé depuis cet incident;

Attendu que la Ville de Québec a annoncé le 12 avril 2019 la fermeture définitive de l'aréna de Sillery, soit un an plus tôt que prévu;

Attendu que l'offre d'heures de glace du secteur de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge était déjà impacté de manière significative en raison des travaux du Centre sportif de Sainte-Foy et du futur Centre de Glaces;

Attendu que depuis des années, la Ville de Québec offre 3,5 heures de glace aux jeunes de 5 à 21 ans;

Attendu qu'avec la fermeture de l'aréna de Sillery, l'administration en place ne s'engage plus à offrir un tel nombre d'heures de glace par jeune;

Attendu qu'elle parle maintenant plutôt de s'approcher du seuil optimal qui est de 3,5 heures/jeune par année;

Attendu que ce seront les jeunes sportifs de Québec qui en seront pénalisés;

Attendu que les associations sportives de Québec doivent préparer leur prochaine saison;

Attendu que l'administration en place n'a toujours pas dévoilé son plan de relocalisation des activités pour faire face aux impacts liés à la fermeture de l'aréna Jacques-Côté et à la fermeture temporaire à venir du Centre sportif de Sainte-Foy dans le cadre de la construction du Centre de glaces;

Attendu que la responsabilité des loisirs incombe à la municipalité, tel que mentionné dans la *Charte de la Ville de Québec*, à l'article 72 ainsi que la *Loi sur les compétences municipales*, chapitre C-47.1;

Attendu que les citoyens de la Ville de Québec sont en droit de s'attendre à une gestion optimale des services de proximité de leur ville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la Ville de Québec s'engage à maintenir le ratio de 3,5 heures/jeune par saison.

Il est également proposé que la Ville de Québec annonce, d'ici le 3 mai 2019, son plan complet de relocalisation des activités sur glace pour la prochaine saison.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3      Contre : 17

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

#### **Proposition sans préavis**

---

#### **CV-2019-0374 Félicitations à *Medicago*, lauréat du prix *Meilleure nouvelle technologie/plateforme de production de vaccin*, lors du *World Vaccine Congress 2019***

---

Attendu que le *World Vaccine Congress* s'est tenu à Washington DC, du 14 au 17 avril 2019, un événement au cours duquel sept nouvelles technologies de provenance internationale étaient en compétition;

Attendu que la société biopharmaceutique nord-américaine *Medicago* a remporté le prix *Meilleure nouvelle technologie/plateforme de production de vaccin* pour sa plateforme de production sur plantes, *Proficia*®;

Attendu que *Medicago* a ses racines et son siège social à Québec, où sont centralisés la recherche, le développement de produits et de procédés de même que la gestion de l'entreprise et que la plateforme *Proficia*® a été développée ici même;

Attendu que le jury, composé de 35 experts de l'industrie du vaccin, incluant certains scientifiques de renommée internationale, a su reconnaître le potentiel innovant de la plateforme *Proficia*® en termes de polyvalence et de rapidité de réaction aux menaces d'épidémie;

Attendu qu'en 2014, la plateforme *Proficia*® avait aussi remporté le prix *Technologie qui change la donne*, décerné par *BIOTEC*Canada et soulignant la contribution importante de *Medicago* dans le domaine de la biotechnologie;

Attendu que pour répondre à la demande mondiale, *Medicago* construit actuellement un nouveau complexe de 245 M\$ à l'*Espace d'innovation*



*d'Estimauville* et qu'en plus d'augmenter significativement sa capacité de recherche, le nouveau complexe qui devrait être opérationnel en 2021, permettra de créer 200 nouveaux emplois;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu que les membres du conseil saluent l'entreprise lauréate *Medicago* pour sa contribution continue dans le domaine des sciences et de l'innovation médicale, qui fait rayonner Québec à l'international par ses connaissances et son savoir-faire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0375 Félicitations à monsieur Stéphane Modat, chef du restaurant Champlain du Château Frontenac, nommé chef de l'année lors de la deuxième édition du *Gala des Lauriers de la gastronomie québécoise***

---

Attendu que le 29 avril 2019, monsieur Stéphane Modat, chef du restaurant Champlain du Château Frontenac, a été nommé *Chef de l'année* lors de la deuxième édition du *Gala des Lauriers de la Gastronomie québécoise*;

Attendu que ce gala, tenu cette année à l'Arsenal, à Montréal, vise à récompenser les professionnels qui ont marqué l'industrie québécoise de la cuisine gastronomique en 2018;

Attendu que dès son arrivée au Château Frontenac en 2013, le chef Stéphane Modat s'était donné comme mandat de transmettre sa vision du patrimoine culinaire québécois par un processus de réinvention et de revitalisation de l'offre alimentaire traditionnelle du terroir;

Attendu que monsieur Stéphane Modat, qui est originaire de Perpignan, dans le sud de la France, a été formé dans de prestigieux établissements français avant de venir s'établir au Québec il y a 18 ans;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil félicitent le chef Stéphane Modat pour son prix de *Chef de l'année*, le remercient de promouvoir la richesse du patrimoine culinaire québécois et lui souhaitent encore de nombreux succès dans sa carrière.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adopté à l'unanimité

**CV-2019-0376 Remerciements à la Caisse Desjardins des Rivières de Québec pour leur investissement dans la communauté et pour sa participation à l'inauguration de l'Espace communautaire Desjardins dans le quartier Duberger-Les Saules**

---

Attendu que le 25 avril 2019, la Ville de Québec, en partenariat avec la *Caisse Desjardins Des Rivières de Québec*, inaugurerait l'*Espace communautaire Desjardins*, situé au 5720, boulevard de l'Ormière, dans le quartier Duberger-Les Saules;

Attendu que ce partenariat exceptionnel entre la Ville de Québec et la *Caisse Desjardins Des Rivières de Québec* permettra d'assurer la qualité et la pérennité des services offerts au centre communautaire du Buisson;

Attendu qu'en plus d'héberger plusieurs organismes récréatifs et d'entraide, tels que *Solidarité Famille Duberger-Les Saules* et *Pilier Jeunesse*, ce nouvel espace logera, entre autres, une cuisine collective, une aire commune avec des ordinateurs et une salle réservée à des activités de loisirs, de culture et de vie communautaire;

Attendu que l'emplacement de l'*Espace communautaire Desjardins*, juste à côté du *Jardin communautaire du Buisson*, nourrit une vision de coopération entre les citoyens;

Attendu que l'établissement bénéficiera d'une aide financière de 300 000 \$ répartie sur 10 ans de la *Caisse Desjardins Des Rivières de Québec*;

Attendu que l'*Espace communautaire Desjardins* permettra de pallier le manque criant de locaux dans le secteur pour les organismes communautaires, de combattre l'isolement et de favoriser l'entraide entre les citoyens et les organismes du secteur;

Attendu que le centre viendra en aide aux jeunes, aux nouveaux arrivants, aux aînés et aux familles à faible revenu résidant dans le quartier du Buisson;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu que les membres du conseil remercient la *Caisse Desjardins Des Rivières de Québec* d'investir dans sa communauté et se réjouissent de l'inauguration de l'*Espace communautaire Desjardins*, une initiative qui contribue à la vitalité économique et sociale du quartier du Buisson, ainsi qu'à la réalisation de la vision du vivre-ensemble dans ce secteur.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0377 Félicitations à tous les intervenants en environnement de la Ville de Québec pour la Distinction Louis-Georges Carignan, remportée lors du Gala Distinctions 2019 du Réseau Environnement**

---

Attendu que le *Gala Distinctions 2019 de Réseau Environnement* se tenait le 18 avril 2019 au Plaza Centre-Ville à Montréal;

Attendu que dans le cadre du projet d'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres, la Ville de Québec a remporté la *Distinction Louis-Georges Carignan*, soulignant sa contribution remarquable à l'amélioration et à la bonne gestion des infrastructures dans le domaine des matières résiduelles à Québec;

Attendu que la Ville s'est vu décerner ce prix pour plusieurs raisons, notamment sa gestion responsable de milliers de tonnes métriques de sols contaminés et de matières résiduelles, ainsi que son utilisation de l'application *Traces Québec*, assurant la traçabilité des sols contaminés jusqu'au site de décontamination autorisé par le gouvernement québécois;

Attendu que les gestes écoresponsables à la base de ce projet d'écoquartier s'inscrivent dans une série d'engagements pris par la Ville, réaffirmant son souci d'adopter de bonnes pratiques environnementales dans la réalisation de ses projets d'infrastructures;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu que les membres du conseil soient fiers de constater que les experts en environnement du Québec reconnaissent la juste valeur des efforts de la Ville dans la réalisation de ce projet et se réjouissent de voir l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres redéfinir les standards en matière de développement durable au Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0378 Félicitations à monsieur Gaston Gagnon pour son implication bénévole auprès des jeunes associations de hockey mineur et de baseball de Beauport**

---

Attendu que le 27 avril 2019 a eu lieu la soirée reconnaissance des bénévoles de l'*Association de hockey mineur de Beauport*, à l'aréna Marcel-Bédard;

Attendu que cette soirée a permis de souligner la contribution bénévole exceptionnelle de monsieur Gaston Gagnon, lequel a fait ses débuts, il y a 44 ans, en tant que parent accompagnateur;

Attendu qu'il a par la suite été bénévole auprès des jeunes hockeyeurs de l'association;

Attendu que cet homme dévoué et passionné n'a jamais compté le temps consacré aux jeunes hockeyeurs et qu'il s'est impliqué également auprès des jeunes de l'*Association de baseball de Beauport*;

Attendu que son implication remarquable pour ces sports a contribué à assurer aux jeunes sportifs les meilleures conditions afin qu'ils atteignent leur plein potentiel;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil expriment avec fierté toutes leurs félicitations à monsieur Gaston Gagnon pour son implication bénévole auprès des jeunes des associations de hockey mineur et de baseball de Beauport.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0379 Félicitations à monsieur François Lavoie pour sa performance lors du *Pan American Bowling Confederation* à Lima, au Pérou**

---

Attendu que du 22 au 29 avril 2019 a eu lieu le *Pan American Bowling Confederation* à Lima, au Pérou;

Attendu qu'un jeune quilleur canadien originaire de Québec, monsieur François Lavoie, a participé à ce tournoi qui a rassemblé pour l'occasion 100 joueurs qui provenaient de partout en Amérique;

Attendu que ce dernier a réussi l'exploit de remporter la médaille d'or en simple lors de cette compétition;

Attendu que monsieur François Lavoie, depuis le début de sa carrière, a remporté plusieurs honneurs dont, pour ne nommer que ceux-ci, une médaille d'or au championnat du monde 2013 en équipe avec les Québécois Mark Buffa et Patrick Girard, le championnat intercollégial en simple et par équipe avec la *Wichita State University* en 2014 et 2015 ainsi qu'une médaille d'or au tournoi des maîtres du *Championnat du Monde de Quilles* à Las Vegas en 2017;

Attendu qu'il a réalisé l'exploit d'être le premier joueur de l'histoire à réaliser une partie parfaite télévisée lors du *US Open*, un des tournois majeurs du circuit du *PBA Tour*, sur lequel il évolue depuis 2015;

Attendu que depuis le début de sa carrière sur le circuit de la *PBA* aux États-Unis, il a remporté 3 titres de la *PBA*, 7 titres régionaux, ainsi que des gains totalisant près de 200 000 \$ US depuis son entrée sur le circuit;

Attendu qu'avec son attitude sur et en-dehors des allées, ainsi que par ses performances, monsieur François Lavoie est un ambassadeur des quilles non seulement au Québec et au Canada, mais partout à travers le monde;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que les membres du conseil félicitent monsieur François Lavoie pour sa performance du dernier mois au Pérou et lui souhaitent bonne chance pour la poursuite de sa carrière.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

## Rapports du comité exécutif

---

### Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

---

**CV-2019-0380** **Approbation de la tenue d'une vente de livres et du don des livres invendus à Kira Burundi - AP2019-233 (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à mandater *L'Institut Canadien de Québec* pour procéder à la vente de livres et de documents élagués provenant des bibliothèques de la ville de Québec;
- 2° *L'Institut Canadien de Québec* à utiliser les fonds recueillis lors de la *Méga Bibliovente* pour l'achat de biens culturels et de licences numériques pour les bibliothèques de la ville de Québec;
- 3° le don des livres et documents invendus lors de la *Méga Bibliovente* à *Kira Burundi* pour équiper leurs centres de lecture et d'animation culturelle.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0381** **Attribution d'un toponyme – District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux – Arrondissement de Beauport - CU2019-033 (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel par l'odonyme suivant : *Touladi, rue du*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0382** **Dénominations de bassins de rétention existants ou en construction sur le territoire de la ville de Québec - CU2019-034 (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer officiellement les bassins de rétention ci-dessous :

- *Point du Jour*, bassin de rétention du;
- *Varappe*, bassin de rétention de la;
- *Bigorre*, bassin de rétention de;
- *Brévent*, bassin de rétention du;
- *Pruches*, bassin de rétention des;
- *Faubourg-du-Moulin*, bassin de rétention du.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0383** **Convention de partenariat entre la Ville de Québec et la Caisse Desjardins Des Rivières de Québec relative à l'aménagement d'un nouveau centre communautaire situé au 5720, boulevard de l'Ormière à Québec – Arrondissement des Rivières - DE2019-092 (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la convention de partenariat en vertu de laquelle la *Caisse Desjardins Des Rivières de Québec* verse à la Ville de Québec une somme de 30 000 \$ par année, plus les taxes applicables, pendant dix ans, en contrepartie de visibilité dans l'aménagement d'un centre communautaire situé au 5720, boulevard de l'Ormière à Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de partenariat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ladite convention de partenariat.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Vincent Dufresne la remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 45.

**CV-2019-0384** **Autorisation de déposer un formulaire de présentation de demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du *Programme de gestion des actifs municipaux* de la *Fédération canadienne des municipalités* pour les services professionnels en ingénierie – Inspections sous-marines de structures - IN2019-011 (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la direction du Service de l'ingénierie à déposer un formulaire de présentation de demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du *Programme de gestion des actifs municipaux* de la *Fédération canadienne des municipalités* pour les services professionnels en ingénierie - Inspections sous-marines de structures (2019);
- 2° que la Ville de Québec s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet soumis au *Programme de gestion des actifs municipaux* de la *Fédération canadienne des municipalités* afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :
  - inspections sous-marines;
  - rapports d'inspection complets;
  - intégration de l'information à la base de données;
  - planification des interventions à réaliser;
  - planification des travaux à réaliser;
  - intégration des projets d'interventions et de travaux à réaliser au PQI;
- 3° que la Ville de Québec consacre 78 800 \$ au financement des coûts associés à ce projet pour sa part des coûts admissibles;
- 4° de reconnaître que les activités présentées dans le formulaire de présentation respectent les critères d'admissibilité indiqués dans ce même formulaire de présentation.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0385** **Demande de permis portant le numéro 20190321–021, soumise pour la réalisation de travaux de démolition complète de la grange située derrière la résidence patrimoniale sise au 1405, côte des Érables dans l'arrondissement des Rivières - PA2019-055 (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'approuver, à la suite de la recommandation du conseil local du patrimoine, la demande de permis portant le numéro 20190321-021, soumise pour la réalisation de travaux de démolition complète de la grange située derrière la résidence patrimoniale sise au 1405, côte des Érables dans l'arrondissement des Rivières, sur le lot 1 146 238 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0386 Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial Centre-Ville de Québec*, relative au versement d'une somme pour les services de gestion des ateliers d'artistes, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2024 (Dossier 60783) - **AP2019-243** (CT-2421426) — (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approuver l'entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec*, relative au versement d'une somme de 309 000 \$, excluant les taxes, pour la gestion des ateliers d'artistes, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0387 Entente entre la Ville de Québec et *Les Créations Pyro*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Grands Feux Loto-Québec*, pour les éditions 2019, 2020 et 2021 - **BE2019-031** (CT-2422547) — (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Créations Pyro*, relative au versement d'une subvention totale de 1 050 000 \$ pour trois ans, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Grands Feux Loto-Québec*, pour les années 2019, 2020 et 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'approbation des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2019-0388** **Annulation de l'appel public d'intérêt no 48367 relatif à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 725 735 du cadastre du Québec – Affectation, au domaine privé de la Ville, d'un immeuble situé en bordure de l'avenue D'Estimauville, connu et désigné comme étant le lot 5 725 735 dudit cadastre et vente de ce même lot – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-122 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'annuler l'appel public d'intérêt no 48367 pour la vente d'un immeuble situé en bordure de l'avenue D'Estimauville, connu et désigné comme étant le lot 5 725 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'affecter, au domaine privé de la Ville, le lot 5 725 735 dudit cadastre, d'une superficie totale de 7 512,5 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint au sommaire décisionnel;
- 3° de vendre un immeuble situé en bordure de l'avenue D'Estimauville, connu et désigné comme étant le lot 5 725 735 dudit cadastre, d'une superficie de 7 512,5 mètres carrés, à *Gilpel inc.*, pour une somme de 1 850 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment celles mentionnées aux clauses spéciales de l'article 11.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0389** **Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018 relevant de l'autorité du conseil de la ville et prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2018 - FN2019-011 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser les virements de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018, d'un montant de 1 016 632 \$, selon l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018, d'un montant de 1 225 451 \$, selon l'annexe C jointe audit sommaire;

3° de prendre acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2018, d'un montant de 31 366 220 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire;

4° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires sur les activités d'investissement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018, d'un montant de 21 596 \$, selon l'annexe E jointe audit sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0390 Appropriation d'un montant à même les *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'ancienne Ville de Vanier et de l'Arrondissement des Rivières - LS2019-129 (CT-LS2019-129) — (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'approprier un montant de 72 987,43 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'ancienne Ville de Vanier et un montant de 202 012,57 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'Arrondissement des Rivières, pour compléter le montage financier du réaménagement du parc Victorin-Beaucage.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0391 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* est requise pour le lot 2 164 179 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - PA2019-004 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel PA2019-004, d'appuyer la demande d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* ayant pour objet l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin que soit autorisée l'utilisation à des fins résidentielles du lot 2 164 179 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et ainsi créer quatre nouveaux lots afin d'y construire quatre résidences. La superficie visée par la demande est de 7 981,90 mètres carrés.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Rousseau.

En faveur : 18    Contre : 1

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Madame la présidente Geneviève Hamelin reprend son siège. Il est 20 h 01.

**CV-2019-0392** **Création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres - FN2019-017 (CT-FN2019-017) — (Ra-2123)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres et le virement d'un montant de 25 000 000 \$ à cet excédent de fonctionnement affecté provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de proximité au 31 décembre 2018;
- 2° la trésorière de la Ville à effectuer les inscriptions aux livres comptables de la Ville afin de donner effet à la présente résolution.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17    Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0393** **Création d'un excédent de fonctionnement affecté pour le *Programme accès famille* et virement d'un montant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté - FN2019-018 (CT-FN2019-018) — (Ra-2123)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le *Programme accès famille* et le virement d'un montant de 5 000 000 \$ à cet excédent de fonctionnement affecté provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2018.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17    Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports AP2019-226 à FN2019-016 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 8 mai 2019, à l'exception du rapport DG2019-028 qui est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Savard, mairesse suppléante substitut.

**CV-2019-0394** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Camions International Élite ltée* (Dossier 53609) - AP2019-226 (Ra-2120)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Camions International Élite ltée* pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 1<sup>er</sup> juin 2022, conformément à la demande de proposition 53609, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 15 mars 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0395** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Camions Freightliner Québec inc.* (Dossier 53622) - **AP2019-227** (Ra-2120)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Camions Freightliner Québec inc.* pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 1<sup>er</sup> juin 2022, conformément à la demande de proposition 53622, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 27 mars 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0396** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *9042-2585 Québec inc. (Paré Centre du Camion Volvo Québec)* (Dossier 53623) - **AP2019-228** (Ra-2120)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec 9042–2585 *Québec inc.* (*Paré Centre du Camion Volvo Québec*) pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 1<sup>er</sup> juin 2022, conformément à la demande de proposition 53623, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 14 mars 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0397** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Transdiff Peterbilt de Québec* (Dossier 53629) - AP2019-229 (Ra-2120)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Transdiff Peterbilt de Québec* pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 1<sup>er</sup> juin 2022, conformément à la demande de proposition 53629, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 1<sup>er</sup> avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0398** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le répertoire de fournisseurs pour les services de location de courte durée d'équipements motorisés avec ou sans opérateur (moins de six mois) (Appel d'offres public 53303) - AP2019-236 (Ra-2120)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du répertoire de fournisseurs pour les services de location de courte durée d'équipements motorisés avec ou sans opérateur (moins de six mois), de la date d'adjudication au 30 avril 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53303 et aux prix unitaires de leur soumission respective, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation aux arrondissements et aux services concernés à y recourir selon les besoins et suivant l'ordre croissant des tarifs et la disponibilité des équipements.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0399** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acte de correction lié à la cession par la Ville de Québec en faveur de la Coopérative d'habitation «Harmonie» de Québec, signée le 4 juin 2003, pour l'immeuble situé au 430-460, rue de l'Aqueduc et au 576-586, boulevard Charest Ouest, désigné comme étant le lot 5 341 558 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - [AJ2019-011](#) (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le consentement à l'acte de correction, annulant la clause *Obligation permanente* que l'on retrouve au contrat de cession publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 10 461 577. Cette correction annule l'obligation que l'immeuble cédé ne serve que pour du logement social, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de correction joint au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0400** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de produire une requête en désistement total sans frais d'un avis d'expropriation - [AJ2019-015](#) (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'obtention d'un désistement total sans frais de l'avis d'expropriation publié à Québec le 13 mai 2011 sous le numéro 18 120 264, déposé auprès du Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-173769-1104, et à publier l'ordonnance de désistement au registre foncier.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0401 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains - 2019, 2020 et 2021 - Lots 1 à 17 - (Appel d'offres public 53233) - AP2019-190 (CT-2409329, CT-2409331, CT-2409332, CT-2409345, CT-2409347, CT-2409348, CT-2409349, CT-2409351, CT-2409352, CT-2409354, CT-2409356, CT-2409357, CT-2409359, CT-2409360, CT-2409362, CT-2409363) — (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats en vue d'effectuer des travaux de tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains, années 2019, 2020 et 2021 - Lots 1 à 12 et 14 à 17 pour trois saisons, soit du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2019, du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2020 et du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53233 et aux prix unitaires de leurs soumissions respectives du 21 février 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

1° Lots 1, 3, 4 et 14 - Secteurs A1, A3, B1 et E1 : *Le Groupe Essa inc.* :

- Lot 1 - Secteur A1 : Sainte-Foy, pour une somme de 545 906,88 \$, excluant les taxes;
- Lot 3 - Secteur A3 : Val-Bélaire, pour une somme de 220 465,44 \$, excluant les taxes;
- Lot 4 - Secteur B1 : Sillery et Haute-Ville, pour une somme de 236 382,48 \$, excluant les taxes;
- Lot 14 - Secteur E1 : Beauport Nord, pour une somme de 207 257,76 \$, excluant les taxes;

2° Lots 2, 7, 9 et 10 - Secteurs A2, C1, C3 et D1 : *Villéco inc.* :

- Lot 2 - Secteur A2 : Cap-Rouge, pour une somme de 574 846,33 \$, excluant les taxes;
- Lot 7 - Secteur C1 : Duberger-Les Saules et Neufchâtel, pour une somme de 275 792,90 \$, excluant les taxes;
- Lot 9 - Secteur C3 : Vanier et Lebourgneuf, pour une somme de 356 090,45 \$, excluant les taxes;
- Lot 10 - Secteur D1 : Charlesbourg Sud et Trait-Carré, pour une somme de 332 167,54 \$, excluant les taxes;

3° Lots 5 et 6 - Secteurs B2 et B3 : *9330-4343 Québec inc.* :

- Lot 5 - Secteur B2 : Duberger et Basse-Ville, pour une somme de 230 528,10 \$, excluant les taxes;
- Lot 6 - Secteur B3 : Limoilou, pour une somme de 97 263,27 \$, excluant les taxes;



4° Lots 8, 11, 15 et 16 - Secteurs C2, D2, E2 et E3 : *Verdure Royale inc.* :

- Lot 8 - Secteur C2 : Des Châtels, Loretteville et Saint-Émile, pour une somme de 229 995,42 \$, excluant les taxes;
- Lot 11 - Secteur D2 : Charlesbourg Nord, pour une somme de 266 613,72 \$, excluant les taxes;
- Lot 15 - Secteur E2 : Giffard et Limoilou, pour une somme de 306 521,43 \$, excluant les taxes;
- Lot 16 - Secteur E3 : Beauport Centre et Courville, pour une somme de 209 275,86 \$, excluant les taxes;

5° Lot 12 - Secteur D3 - Lac Saint-Charles : *Groupe Bel Cour inc.*, pour une somme de 85 554 \$, excluant les taxes;

6° Lot 17 E4 - Fauchage des secteurs E1, E2 et E3 : *Gaudreault & Frères inc.*, pour une somme de 101 840,11 \$, excluant les taxes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0402** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'entretien des aménagements paysagers du domaine de Maizerets et de l'Arboretum - 2019 à 2021 (Dossier 56719) - AP2019-204 (CT-2417656) — (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Société du domaine Maizerets inc.*, du contrat pour l'entretien des aménagements paysagers du domaine de Maizerets et de l'Arboretum - années 2019 à 2021, pour une somme de 416 063,97 \$, excluant les taxes, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes, répartie comme suit :

- Pour l'année 2019 : 136 627,44 \$, excluant les taxes;
- Pour l'année 2020 : 138 678,18 \$, excluant les taxes;
- Pour l'année 2021 : 140 758,35 \$, excluant les taxes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0403** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre du comité d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* - DE2019-110 (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acceptation de la démission de madame Élisabeth Bélanger, copropriétaire et présidente de *La Maison Orphée inc.*, à titre de membre du comité d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*;
- 2° la nomination de monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau, ing., MBA, directeur de l'unité d'affaires de Québec, *Eddyfi inc.*, à titre de membre du comité d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0404** **Délégation de compétence en matière d'expédition des avis d'évaluation et des avis de modification - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la délégation à l'évaluateur des pouvoirs et obligations dévolus au greffier pour l'expédition des avis d'évaluation, des avis de modification et autres - GA2019-005 (Ra-2121)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de déléguer à l'organisme municipal responsable de l'évaluation, en l'occurrence l'agglomération de Québec, l'exercice de la compétence en matière d'expédition des avis d'évaluation et en matière d'expédition des avis de modification du rôle, conformément à l'article 196 de la *Loi sur la fiscalité municipale*. La présente délégation est effective immédiatement et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2029.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acceptation de la délégation de compétence du conseil de la ville en matière d'expédition des avis d'évaluation et en matière d'expédition des avis de modification du rôle, conformément à l'article 196 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- 2° la délégation à l'évaluateur des pouvoirs et obligations dévolus au greffier pour l'expédition des avis d'évaluation, des avis de modification au rôle, aux demandes de révision et les autres actions nécessaires reliées à ces fonctions, prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale*. La présente délégation est effective immédiatement et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2029.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0405** *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le Règlement de l'agglomération sur le versement de subventions, pour l'année 2019 et les suivantes, en vertu du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux, relativement à des contraintes de sites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1261 - PA2019-057 (Ra-2121)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement de subventions, pour l'année 2019 et les suivantes, en vertu du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux, relativement à des contraintes de sites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1261;*
- 2° l'appropriation de 150 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1261. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0406** *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les états financiers 2018 de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2019-003 (Ra-2121)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de prendre acte et d'approuver les états financiers de la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, conformément à l'article 4.8 des lettres patentes de la SOMHAC.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la recommandation à la Ville de Québec de prendre acte et d'approuver les états financiers de la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, conformément à l'article 4.8 des lettres patentes de la SOMHAC.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0407** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour les travaux de peinture pour piscines et pataugeoires (Appel d'offres public 53147) - AP2019-247 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour les travaux de peinture pour piscines et pataugeoires, de la date d'adjudication jusqu'au 7 mai 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53147 et aux prix unitaires de leurs lots respectifs, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : 9110-9983 *Québec inc. (Avaalex)*, selon sa soumission du 2 avril 2019;
- Lot 2 : 9348-7049 *Québec inc. (Bourget et Tremblay Construction)*, selon sa soumission du 2 avril 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0408** **Abrogation de la résolution CV-2018-1087 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2018-0500 et la conclusion de l'entente de service entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire de Québec relative à l'utilisation du site récréotouristique de la baie de Beauport par la population (Dossier 53008) - AP2019-251 (Abroge CV-2018-1087) (CT-2393193) — (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'abroger la résolution CV-2018-1087, adoptée le 3 décembre 2018.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CA-2018-0500, adoptée le 5 décembre 2018;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente de services entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec*, relative au développement d'activités et la réalisation de programmes au bénéfice de la population à la baie de Beauport, de la date d'adjudication au 31 décembre 2028, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente de services jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2028 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0409** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'entente de gré à gré pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant pièces chez *Komatsu* (Dossier 53690) - AP2019-258 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Équipement SMS inc.* pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant pièces, du 4 juillet 2019 au 3 juillet 2022, conformément à la demande de proposition 53690, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 5 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0410** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant pièces chez *John Deere* (Dossier 53689) - AP2019-259 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Nortrax Québec inc.* pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant pièces, du 4 juillet 2019 au 3 juillet 2022, conformément à la demande de proposition 53689, et ce, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 9 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0411** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'installation et réparation des abris temporaires et permanents (Appel d'offres public 53596) - AP2019-261 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents, de la date d'adjudication au 31 mars 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53596 et aux prix unitaires de leurs lots respectifs, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

- Lots 1 et 3 : *Auvents W. Lecours inc.*, selon sa soumission du 29 mars 2019;
- Lot 2 : *Les Auvents St-Laurent inc.*, selon sa soumission du 26 mars 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0412** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication du contrat pour la réalisation de sondages et de groupes de discussion auprès des citoyens (Appel d'offres public 53630) - AP2019-266 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Marketing Léger inc.*, du contrat pour la réalisation de sondages et de groupes de discussion auprès des citoyens, de la date d'adjudication au 31 août 2021, pour une somme estimée de 257 010 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53630 et aux prix unitaires de sa soumission du 12 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0413** **Modification de la fiche PTI 1921007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2019 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et conclusion de l'avenant numéro 1 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications du Québec relative à l'ajout d'une aide financière par le ministère, et autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération la modification de la fiche PTI 1921007 et la conclusion dudit avenant à la convention d'aide financière - **CU2019-035** (CT-CU2019-035) — (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PTI 1921007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2019 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales d'une somme de 720 000 \$;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 1 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche PTI 1921007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2019 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales d'une somme de 720 000 \$;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 1 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0414** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Panthera dentaire inc.* relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Construction d'un bâtiment avec une fonction de R et D dans l'Espace d'innovation Chauveau* - **DE2019-097** (CT-DE2019-097) — (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Panthera dentaire inc.* relative au versement d'une subvention maximale de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Construction d'un bâtiment avec une fonction de R et D dans l'Espace d'innovation Chauveau*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 500 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0415** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement aux assurances de véhicules, R.A.V.Q. 1263 - DG2019-028 (Ra-2122)**

---

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Madame la conseillère Marie-Josée Savard, mairesse suppléante substitut, propose le sommaire décisionnel DG2019-028.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement aux assurances de véhicules*, R.A.V.Q. 1263.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0416** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018, relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et la prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2018 - FN2019-012 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation des virements de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement de compétence d'agglomération pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018 d'un montant de 47 478 136 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;



- 2° l'autorisation des ajouts de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement de compétence d'agglomération pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018 d'un montant de 33 744 763 \$, selon l'annexe C-1 jointe audit sommaire;
- 3° la prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2018 d'un montant de 31 366 220 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire;
- 4° l'autorisation des ajouts de crédits budgétaires de compétence d'agglomération relatifs à des activités d'investissement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018 d'un montant de 287 756 \$, selon l'annexe E-1 jointe audit sommaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0417** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 368 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 500 000 \$ concernant l'implantation d'un outil de gestion de la performance du Réseau de transport de la Capitale - FN2019-014 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 368 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 500 000 \$ concernant l'implantation d'un outil de gestion de la performance du Réseau de transport de la Capitale.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0418** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 369 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 3 215 000\$ concernant les études préliminaires pour la réalisation de projets de systèmes d'information numérique du Réseau de transport de la Capitale - FN2019-015 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 369 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 3 215 000 \$ concernant les études préliminaires pour la réalisation de projets de systèmes d'information numérique du Réseau de transport de la Capitale.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0419** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de mandat d'un administrateur au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2019-002 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du mandat de madame Hélène Gauthier, à titre de représentante de la Ville de Québec, pour siéger au conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour un mandat de 3 ans ou jusqu'à la nomination de son remplaçant.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0420** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-580 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation Résidentielle-urbain à même une partie de la grande affectation Résidentielle-rural correspondant au lot 2 814 972 (271, Route 138), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-060 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2019-580 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle-urbain à même une partie de la grande affectation résidentielle-rural correspondant au lot 2 814 972 (271, Route 138), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0421** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-581 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990, comme modifié par le Règlement N° 2019-580, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-062 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2019-581 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2019-580*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0422** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins, R.A.V.Q. 1269 - PA2019-067 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins, R.A.V.Q. 1269*.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17    Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0423** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la requalification d'une partie du territoire située en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins, R.A.V.Q. 1270 - PA2019-068 (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la requalification d'une partie du territoire située en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins, R.A.V.Q. 1270.*

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0424** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Nathalie Spooner (ID. 171312), à titre de directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - RH2019-392 (CT-RH2019-392) — (Ra-2122)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville et madame Nathalie Spooner (ID. 171312), pour agir à titre de directrice (D085) du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales (poste no 41195), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0425** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication du contrat pour la fourniture de supports du média filtrant pour quatre filtres *Léopold IMS200* - Usine de traitement des eaux de Québec – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles (Dossier 60755) - AP2019-239 (CT-2419954) — (Ra-2123)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour l'adjudication, à *Société Xylem Canada (Solutions d'eau Xylem)*, du contrat pour la fourniture de supports du média filtrant pour quatre filtres *Léopold IMS200* - Usine de traitement des eaux de Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, pour la somme de 88 760 \$, excluant les taxes, suivant sa proposition du 26 mars 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0426** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels - *Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal* (Appel d'offres public 53570) - AP2019-253 (CT-AP2019-253) — (Ra-2123)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations, un montant de 222 470 \$ pour le *Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal*;
- 2° l'adjudication, à *CIMA + s.e.n.c.*, du contrat de services professionnels - *Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal* pour une somme de 211 900 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53570 et à sa soumission du 9 avril 2019;
- 3° l'autorisation, à *CIMA + s.e.n.c.*, par son responsable de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0427** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative des horticulteurs de Québec* relative au versement d'une somme pour la conception, la production et la réalisation d'une programmation dans le cadre de l'inauguration du *Grand Marché de Québec* (Dossier 60841) - **AP2019-262** (CT-2422662) — (Ra-2123)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative des horticulteurs de Québec* relative au versement d'une somme de 175 600 \$, excluant les taxes, pour la conception, la production et la réalisation d'une programmation dans le cadre de l'inauguration du *Grand Marché de Québec* qui se tiendra du 14 au 16 juin 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur par intérim d'*ExpoCité* et la directrice du Bureau des grands événements à signer ladite entente.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 16    Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0428** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.* relatif à la vente par la Ville de gaz naturel renouvelable qui sera produit sur le site du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec et le contrat de services – Dr entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.* relatif à l'injection du gaz naturel renouvelable dans le réseau d'*Énergir* - **DG2019-032** (Ra-2123)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.* relatif à la vente par la Ville de gaz naturel renouvelable qui sera produit sur le site du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat joint au sommaire décisionnel;
- 2° de la conclusion du contrat de services - Dr entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.* relatif à l'injection du gaz naturel renouvelable dans le réseau d'*Énergir*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 16      Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0429 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du renflouement de l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance - FN2019-016 (CT-FN2019-016) — (Ra-2123)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le virement à l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité d'un montant de 61 084 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de proximité au 31 décembre 2018;
- 2° la trésorière de la Ville à effectuer les inscriptions aux livres comptables de la Ville afin de donner effet à la présente résolution

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du virement à l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération d'un montant de 925 743 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté d'agglomération au 31 décembre 2018;
- 2° à la trésorière de la Ville à effectuer les inscriptions aux livres comptables de la Ville afin de donner effet à la présente résolution.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Avis de motion et projet de règlement**

### **AM-2019-0430** ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, R.V.Q 2763, et dépôt du projet de règlement - A4PQ2019-007 (Ra-2121)***

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne* afin de procéder à certains ajustements.

D'abord, la définition d'un procédé conforme est modifiée et simplifiée.

Ensuite, il est précisé que le propriétaire d'un frêne situé dans un foyer d'infestation dont 30 % et plus des branches sont dépérissantes doit procéder à son abattage. Également, la période pendant laquelle il est interdit d'abattre, d'élaguer ou de transporter un frêne ou pendant laquelle l'abattage ou l'élagage d'un frêne est soumis à certaines conditions est modifiée.

Finalement, le plan délimitant la zone d'infestation est actualisé.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

### **CV-2019-0431** ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2765 - PA2019-058 (Ra-2122)***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2765.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité



**AM-2019-0432** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2765 - PA2019-058 (Ra-2122)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions.

Un marché aux puces est désormais autorisé à titre d'usage temporaire dans une zone où la dominante et la valeur sont Ra, soit récréation de loisir.

De plus, la vente extérieure d'œuvres artisanales est désormais autorisée à titre d'usage temporaire, entre le 15 mars et le 15 novembre, sur un lot où les usages des groupes *P1 équipement culturel et patrimonial*, *P2 équipement religieux* ou *R1 parc* sont autorisés. L'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'exercice de cet usage temporaire n'est par ailleurs pas requise.

**AM-2019-0433** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement aux assurances et à l'inspection des véhicules, R.V.Q. 2778, et dépôt du projet de règlement - DG2019-029 (Ra-2122)*

---

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les véhicules hippomobiles* afin de prévoir que la franchise de la police d'assurance-responsabilité d'un exploitant de véhicules hippomobiles soit de 10 000 \$ ou moins.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

## **Adoption des règlements**

---

**CV-2019-0434** *Règlement modifiant le Règlement sur les camions-restaurants et le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux camions-restaurants, R.V.Q. 2772 - PA2019-052 (Ra-2118)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les camions-restaurants et le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux camions-restaurants, R.V.Q. 2772.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0435** *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux unités mobiles de restauration, R.V.Q. 2773 - PA2019-053 (Ra-2118)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux unités mobiles de restauration, R.V.Q. 2773.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la présidente déclare la séance close à 22 h 08.

Geneviève Hamelin  
Présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier

Vincent Dufresne  
Vice-président

SO/id